

En outre, bien que le *Decret* ait prescrit de réciter ces prières à genoux : *Flexis genibus recitentur*, plusieurs se sont demandé si l'*oraison* de la fin ne devait pas être dite *debout*, au pied de l'autel, comme c'est la règle générale pour toutes les autres *oraisons* de l'Église.

Cette divergence d'interprétation au sujet d'une prière devenue officielle dans l'Église, inspira la pensée de recourir à Rome pour savoir, d'une manière authentique, la solution de ces deux doutes.

La réponse de la Sacrée-Congrégation des Rites fut *affirmative* sur les deux points, et le Saint-Père, dans son audience du 20 août de la présente année, la souscrivit de sa main et lui donna force de loi.

En conséquence, il est ordonné au prêtre : 1. de réciter *alternativement* avec les fidèles les Prières susdites ; 2. de réciter l'*oraison* de la fin comme les prières qui précèdent, c'est-à-dire à *genoux*.

Telles sont les deux conditions pour gagner l'indulgence de trois cents jours attachée à ces prières. Voici le texte latin cette de importante décision :

Quæsitum quum sit a Sacra Rituum Congregatione : 1 an preces post finem cujusque missæ sine cantu celebratæ, in universa Ecclesia a SSo Dno nostro Leone Papa XIII nuperrime prescriptæ, recitari debeant a sacerdote alternatim cum populo ? Et - 2. - An oratio *Deus refugium*, cum suis versiculis, ab ipsomet sacerdote in casu recitanda sit, prouti *Ave Maria* et *Salve Regina* flexis genibus ?

Sacra eadem congregatio, ad relationem infrascripti secretarii, respondit ad utrumque dubium : *affirmative*.

Atque ita respondit et rescripsit, die 20 augusti 1884.

Pro Emo et Rmo Dno Card. Bartolini, S. R. C. Præf.

A. Card. Serafini.

Laurentius Salvati, S. R. C. Secretarius.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Ordinations faites à la cathédrale par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal, le 2 novembre 1884.

Sous-diaconat.—MM. B. Wittawer, Alton, T. J. Kelly, Hartford, J. B. Sekenger, Portland, D. J. Coughlin, Providence, F. X. Gores, Saint-Paul, et C. A. Viens, Springfield.

Diaconat.—M. J. H. Looby, Providence.

Les offices du jour de la Toussaint ont été célébrés avec une grande pompe dans toutes les églises de Montréal, et suivis par un très grand nombre de fidèles tant aux diverses messes qu'aux vêpres du jour et aux vêpres des morts.